

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 30 juin 2022

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le **30 juin 2022 à 14h30**, à l'adresse suivante : Tarmac – 29 chemin du Vieux Chêne – 38240 Meylan.

L'avis préalable de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 25 mai 2022 et l'avis de convocation sera publié le 15 juin 2022 dans un journal d'annonces légales.

Les modalités de participation et de vote des actionnaires à ladite assemblée figurent dans l'avis de réunion publié au BALO le 25 mai 2022.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société rubrique « Investisseurs » (www.waga-energy.com) depuis ce jour.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du code de commerce seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse, par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R.225-83 du code de commerce au siège social de la Société dans un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

À propos de Waga Energy. *Waga Energy (ISIN : FR0012532810, mnémotechnique : WAGA) produit du biométhane à prix compétitif en valorisant le gaz des sites de stockage des déchets (« gaz de décharge ») grâce à une technologie d'épuration brevetée appelée WAGABOX®. Le biométhane produit est injecté directement dans les réseaux de distribution du gaz qui alimentent les particuliers et les entreprises, en substitution du gaz naturel fossile. Waga Energy finance, construit et exploite ses unités WAGABOX® dans le cadre de contrats à long terme avec les opérateurs de site de stockage pour la fourniture du gaz brut, et génère des revenus en revendant le biométhane. Waga Energy exploite 13 unités WAGABOX® en France, représentant une capacité installée de 480 GWh/an. Douze unités sont en construction en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis. Chaque projet engagé par Waga Energy contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. Waga Energy est cotée depuis le 27 octobre 2021 sur Euronext Paris. www.waga-energy.com / Suivez-nous sur [LinkedIn](#) et sur [Twitter](#)*

CONTACT

Laurent Barbotin

Directeur de la Communication

07 72 77 11 85

laurent.barbotin@waga-energy.com